



# Bulletin départemental n°263

## Du 23 novembre 2017



### Sommaire:

#### Pôle des élèves :

Concours éducation au développement durable 2018

#### Pôle 1er degré :

Mouvement interdépartemental 2018—demandes au titre du CIMM

Avignon, le 20 novembre 2017

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
à

Mesdames et Messieurs les inspectrices et  
inspecteurs de l'éducation nationale  
chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement  
publics

**Pôle des élèves**

Référence  
2017  
Dossier suivi par  
Estelle Cappello  
Téléphone  
04 90 27 76 91  
Fax  
04 90 27 76 79  
Mél.  
estelle.cappello  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

**Objet : Concours académique EDD 2018**

Le thème retenu pour la session 2018 du concours académique EDD est : « Aliment' acte : agir collectivement pour une meilleure alimentation ». La campagne de candidature est ouverte jusqu'au 15 janvier 2018.

Le concours 2018 est destiné aux élèves des écoles, collèges et lycées. Il leur est proposé de décrire une expérience ou une action locale, réalisée ou en cours de réalisation sur le thème choisi.

Vous trouverez ci-joints le règlement du concours et la fiche d'inscription.

Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action et par avance vous en remercie.



**Christian PATOZ**

## CONCOURS ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

### RÈGLEMENT

## ALIMENT' ACTE

### *Agir collectivement pour une meilleure alimentation*

#### ARTICLE 1 : Un concours ouvert à tous les élèves

Le concours académique EDD est ouvert à tous les élèves des écoles, des collèges, des lycées d'enseignement général et technologique ainsi qu'à ceux des LP de l'académie d'Aix-Marseille. Les chefs d'établissement et les directeurs d'école (s/c de l'EN de circonscription) devront inscrire leur école ou leur établissement **avant le 15 janvier 2018**, en utilisant le formulaire joint à l'appel à projets et qui sera aussi mis en ligne sur le site académique EDD ([http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_55733/accueil](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_55733/accueil)) à partir du 7 novembre 2017.

#### ARTICLE 2 : Les objectifs du concours

Les candidats pourront décrire une expérience ou une action locale — réalisée ou en cours de réalisation — dont les mobiles seront précisément explicités avant tout exposé des solutions en vue « d'agir collectivement pour une meilleure alimentation ». Le jury académique examinera tous les projets initiés par des classes, **mais il accordera une attention toute particulière aux propositions qui sauront traduire l'engagement des équipes dans des actions collectives mobilisant les instruments créés par la loi pour la refondation de l'École** : parcours, instances (CESC, CVC, etc.), enseignement moral et civique.

#### ARTICLE 3 : Les productions

La plus grande liberté est laissée aux candidats quant au choix du support : récit illustré, affiche, diaporama, production audiovisuelle, web-documentaire, etc. Chaque production devra être accompagnée d'un argumentaire — une page recto, au plus — qui permettra d'apprécier les justifications et l'esprit critique des participants. L'ensemble devra être transmis **sur une clé USB avant le 14 mai 2018, délai de rigueur. Les diaporamas devront être fournis au format PDF et les films dans un format MP4 pour être lisible par un lecteur VLC**. L'adresse d'envoi des travaux sera communiquée après réception de la fiche d'inscription.

#### ARTICLE 4 : Le jury académique

Composé de personnels de l'Éducation nationale, de représentants des collectivités, du monde associatif et de l'entreprise qui parrainera cette année le concours EDD, le jury académique se réunira à la fin du mois de mai 2018. Il sélectionnera les meilleures réalisations **pour la remise des prix qui se déroule traditionnellement dans le courant du mois de juin**.

#### ARTICLE 5 : Les prix

Habituellement, le jury récompense les trois meilleures productions. Grâce au parrainage de l'entreprise, **il décernera des prix d'un montant global de 1 500 euros**. Ils seront employés à amorcer — ou à parfaire — l'intégration de la démarche d'éducation au développement durable dans l'établissement.

#### ARTICLE 6 : Diffusion, droits de reproduction et droit à l'image

La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit du ministère de l'Éducation nationale de tous les droits de propriété des candidats ou de leurs ayants droit sur les documents et travaux réalisés dans ce cadre (pour la partie concernant leur production propre). L'adhésion au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du règlement.

**CONCOURS ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**ALIMENT' ACTE**

*Agir collectivement pour une meilleure alimentation*

Nom de l'école ou de l'établissement : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Site Web : .....

Les classes qui vont participer au concours académique Développement durable :

Niveau	Nombre d'élèves

Noms, disciplines et adresses électroniques des enseignants impliqués dans le concours :

NOM Prénom	DISCIPLINE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE

*L'adresse d'envoi des travaux sera communiquée après réception de la fiche d'inscription.*

**Date limite de remise des inscriptions : 15 janvier 2018**

Cette fiche de renseignements est à retourner en fichier joint à un courriel ([gerald.attali@ac-aix-marseille.fr](mailto:gerald.attali@ac-aix-marseille.fr))

Il est possible de la télécharger sur le site : [http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_97895/fr/concours-academique](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_97895/fr/concours-academique)

P1D – 9/11/2017

**Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré  
Rentrée scolaire 2018**

***Demande formulée au titre du CIMM  
(Centre des intérêts matériels et moraux)***

Référence : BO spécial n°2 du 9/11/2017

Destinataires : enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Dossier suivi par :

- Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22) : bureau mouvement
- Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44) : bureau mouvement

Les enseignants qui sollicitent un changement de département au titre du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) doivent obligatoirement utiliser le formulaire joint. Il convient de le compléter et de le retourner à la DSDEN accompagné de l'imprimé de confirmation de demande pour **le 18 décembre 2017**, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1<sup>er</sup> degré - Moyens/RH

